

# EPS

## ACCÈS IMMÉDIAT AUX GYMNASES !

La situation générale dans laquelle les professeurs d'EPS se débattent depuis septembre est inacceptable. A la rentrée, il fallait désinfecter le matériel, les surfaces ou même les vestiaires pour commencer les cours d'EPS. En novembre, il fallait avoir la chance de tomber sur la bonne mairie pour continuer à accéder aux installations sportives : l'une ouvrait la piscine quand l'autre, pourtant limitrophe, refusait l'accès à la sienne.

L'annonce incompréhensible du 1<sup>er</sup> Ministre le 18 janvier (en vertu du décret du 16 janvier), dans le mépris le plus total des professeurs d'EPS et de la discipline, les a gentiment sommés d'aller faire l'intégralité de leurs cours à l'extérieur. Inespérance d'individus qui ne connaissent surtout pas le métier car la pratique de sports comme le tennis de table, le badminton ou bien d'autres activités qui peuvent se pratiquer à distance et avec le port du masque dans un gymnase de 900 m<sup>2</sup> est moins contagieuse qu'une course autour d'un stade avec trois classes qui se partagent la piste et des élèves épuisés en grappe, qui retirent leur masque pour respirer après un effort prolongé...

Peu importe, tout le monde dehors ! Pour les professeurs d'EPS, enseigner l'éducation physique et sportive à des élèves relève d'un vrai défi : météo désastreuse, absence de repli à l'intérieur, improvisation permanente, intrusion sur les plateaux sportifs. Cela revient à priver un enseignant de salle de classe ou bien un ouvrier de ses outils.

Les professeurs d'EPS sont épuisés de devoir s'adapter chaque jour à tout et n'importe quoi, de piétiner les 3/5<sup>ème</sup> de leur programme national et ont besoin d'un cadre structuré, stable et sécurisé pour enseigner. Cela vaut aussi pour l'association sportive et Force Ouvrière rappelle que les 3h d'AS incluses dans le statut des professeurs d'EPS sont forfaitaires et destinées à animer l'association sportive.

Mais après les décisions d'interruption de la pratique de l'association sportive dans leur établissement, il est de plus en plus souvent demandé aux collègues d'EPS de compenser les heures manquées par des heures de cours, des « *devoirs faits* » ou bien même des surveillances de réfectoire !

Les enseignants n'ont pas à subir les conséquences d'une décision du gouvernement qui se cache derrière le conseil de défense. Il n'est pas acceptable que la Covid serve de prétexte pour déréglementer le statut et s'attaquer à la discipline. Nous ne tomberons pas dans ce piège !

L'EPS est un enseignement obligatoire pour tous les élèves, il fait partie des épreuves d'examen. Vouloir supprimer une grande partie des cours d'EPS constitue un précédent grave.

Au nom de la crise sanitaire, le ministre décide de supprimer des disciplines dites à risque sanitaire.

Dans le même temps, le ministre Blanquer se livre sur BFMTV à la promotion des 30 minutes d'activité physique par jour à l'école entouré de dizaines d'élèves... Et lorsque trois enseignants d'EPS de Blois-Vienne (41) s'assoient le lundi 8 février dans leur gymnase avec leurs classes de 6<sup>ème</sup>, ils se font déloger par la police et sont ensuite interrogés pendant 4 heures à la DSDEN car « *ça peut être un acte politique de faire asseoir vos classes dans le gymnase, et interprété comme une remise en cause des mesures gouvernementales* » d'après l'IA/Dasen. Le SNFOLC 41 est immédiatement intervenu, a lancé une pétition qui a rassemblé plus de 400 signatures et organisé un rassemblement devant la préfecture.

Le SNFOLC demande qu'aucune sanction ne soit prise à l'encontre des personnels. Il a alerté le ministère.



**Force Ouvrière demande que soit rétabli  
dès maintenant l'accès à tous les gymnases  
pour les professeurs d'EPS.**